Rapport de gestion 2010

Tribunal administratif fédéral

Introduction 70

Composition du tribunal 71

Organisation du tribunal 74

Commissions 75

Volume des affaires 76

Coordination de la jurisprudence 78

Administration du tribunal 79

Surveillance 81

Collaboration 82

Projet Saint-Gall 82

Gestion de la charge de travail 83

Statistiques 84

Rapport de gestion du Tribunal administratif fédéral 2010

27 janvier 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés aux Chambres fédérales,

Conformément à l'article 3, alinéa 3, de la loi sur le Tribunal administratif fédéral, nous vous faisons parvenir notre rapport de gestion pour l'année 2010.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés aux Chambres fédérales, l'expression de notre haute considération.

Au nom du Tribunal administratif fédéral

Le Président: Markus Metz
La Secrétaire générale a.i.: Placida Grädel

Introduction

Publié en juin 2010, le rapport intermédiaire sur l'évaluation de la nouvelle organisation judiciaire fédérale a montré que le Tribunal administratif fédéral avait pu dès ses premières années d'activité apporter une contribution substantielle à la mise en œuvre des objectifs de la réforme. La qualité de la jurisprudence s'est améliorée par rapport à celle des organisations précédentes. Le nombre de recours en matière de droit public interjetés devant le Tribunal fédéral a diminué. Le Tribunal administratif fédéral a ainsi contribué à l'objectif visant à décharger le Tribunal fédéral. Eu égard aux deux autres objectifs – amélioration de la protection juridique et simplification des procédures et des voies de droit – les personnes interrogées au sein des tribunaux fédéraux, des services de la Confédération, des organisations intéressées ainsi que le barreau ont porté un jugement très positif sur la création du Tribunal administratif fédéral.

Au cours de son quatrième exercice, le Tribunal administratif fédéral a réussi à réduire encore le nombre d'affaires pendantes. Les recours repris des organisations précédentes ont été liquidés presque entièrement. La quasi-totalité des recours introduits en 2007 ont également pu être traités. Au cours de l'exercice, 9155 affaires au total ont été traitées, dont 2311 (25%) étaient susceptibles de recours au Tribunal fédéral. Dans les faits, 353 arrêts (15%) ont été portés devant le Tribunal fédéral.

Divers projets ont été poursuivis au cours de l'exercice pour que le Tribunal administratif fédéral puisse continuer à assurer une jurisprudence efficace et de qualité. Avec la nouvelle plate-forme informatique et le nouveau programme de gestion des dossiers, les juges ainsi que leurs collaborateurs disposeront à partir de 2011 d'un soutien technique optimal. La charge de travail de toutes les personnes impliquées dans la jurisprudence a été mesurée pendant sept mois pour garantir une utilisation durable et une répartition équitable des ressources. De plus, 24 personnes ont été interrogées lors d'interviews dont le but est de définir les améliorations qui peuvent encore être apportées au fonctionnement du tribunal. Les résultats de cette étude sur la gestion de la charge de travail, qui est menée conjointement par les Universités de Berne et de Saint-Gall, seront disponibles au milieu de l'année 2011.

Après la phase de mise en place, le tribunal a conforté ses fondations de telle manière qu'il sera en mesure de relever les défis liés au déménagement à Saint-Gall. La fête célébrant la fin des travaux de gros œuvre du nouveau bâtiment du tribunal a eu lieu au mois d'octobre. Le tribunal aura son siège à Saint-Gall à partir de juin 2012.

Composition du tribunal

Organes de direction

Présidence

Président:	Christoph Bandli
Vice-président:	Markus Metz

Commission administrative

Président:	Christoph Bandli
Membres:	Markus Metz
	Bruno Huber
	Claude Morvant
	Bendicht Tellenbach

Conférence des présidents

Président:	Alberto Meuli, président de la Cour III
Membres:	Lorenz Kneubühler, président de la Cour I
	Bernard Maitre, président de la Cour II
	Claudia Cotting-Schalch, présidente de la Cour IV
	Walter Stöckli, président de la Cour V

Etat-major des organes de direction

Secrétaire générale:	Prisca Leu (jusqu'au 31.10)
Secrétaire générale suppléante:	Placida Grädel-Bürki (secrétaire générale a.i. dès le 1.11)

Cours

Cour I

Président:	Lorenz Kneubühler
Membres:	Christoph Bandli
	Michael Beusch
	Jérôme Candrian
	Alain Chablais
	Daniel de Vries Reilingh (dès le 1.3 – et limité au 31.10.11)
	Kathrin Dietrich
	Beat Forster
	Markus Metz
	Pascal Mollard
	André Moser
	Claudia Pasqualetto Péquignot
	Daniel Riedo
	Marianne Ryter Sauvant
	Thomas Stadelmann (jusqu'au 31.3)
	Charlotte Gabrièle Schoder (dès le 1.4 – et limité au 31.10.11)
	Salome Zimmermann

Cour II

Président:	Bernard Maitre
Membres:	Maria Amgwerd
	David Aschmann
	Jean-Luc Baechler
	Stephan Breitenmoser
	Francesco Brentani
	Ronald Flury
	Vera Marantelli
	Claude Morvant
	Eva Schneeberger
	Frank Seethaler
	Marc Steiner
	Hans Urech
	Philippe Weissenberger

Cour III

Président:	Alberto Meuli (jusqu'au 31.12)
Membres:	Elena Avenati-Carpani
	Ruth Beutler
	Jean-Daniel Dubey
	Johannes Frölicher
	Madeleine Hirsig-Vouilloz
	Antonio Imoberdorf
	Stefan Mesmer
	Francesco Parrino
	Michael Peterli
	Franziska Schneider
	Marianne Teuscher
	Andreas Trommer
	Vito Valenti
	Bernard Vaudan
	Blaise Vuille
	Beat Weber

Cour IV

Présidente:	Claudia Cotting-Schalch
Membres:	Pietro Angeli-Busi
	Gérald Bovier
	Daniele Cattaneo
	Robert Galliker
	Fulvio Haefeli
	Walter Lang
	Blaise Pagan (jusqu'au 31.12)
	Gérard Scherrer
	Daniel Schmid
	Hans Schürch
	Nina Spälti Giannakitsas
	Bendicht Tellenbach
	Thomas Wespi
	Martin Zoller

Cour V

Président:	Walter Stöckli
Membres:	Emilia Antonioni Luftensteiner
	François Badoud
	Muriel Beck Kadima
	Maurice Brodard
	Jenny de Coulon Scuntaro
	Gabriela Freihofer
	Kurt Gysi
	Bruno Huber
	Markus König
	Christa Luterbacher
	Jean-Pierre Monnet
	Regula Schenker Senn

M^me^ Charlotte Schoder et M. Daniel de Vries Reilingh ont pris leurs fonctions à la Cour I lors de l'exercice. Ils ont été élus par l'Assemblée fédérale le 9 décembre 2009 pour parvenir à traiter les recours introduits suite à la demande d'entraide administrative des Etats-Unis concernant UBS SA. Leurs postes sont à durée limitée (jusqu'au 31 octobre 2011).

M. Thomas Stadelmann a été élu au Tribunal fédéral le 9 décembre 2009 et a quitté le Tribunal administratif fédéral le 31 mars 2010. M. Alberto Meuli a pris sa retraite au 31 décembre 2010. La secrétaire générale, M^me^ Prisca Leu, a quitté le tribunal au 31 octobre 2010. Sa fonction est exercée ad interim par M^me^ Placida Grädel.

Sur proposition de la Cour plénière, l'Assemblée fédérale a élu le 16 juin 2010 le vice-président en poste, M. Markus Metz, comme président, et le juge Michael Beusch comme vice-président du Tribunal administratif fédéral pour la période de fonction 2011/2012. Le 26 août 2010, la Cour plénière a élu à la Commission administrative M. Bendicht Tellenbach (Cour IV, reconduit), M. Jean-Luc Baechler (Cour II, nouveau) et M. Vito Valenti (Cour III, nouveau) pour la période de fonction 2011/2012. M. Claude Morvant n'a pas souhaité se représenter pour une seconde période de fonction et M. Bruno Huber a cessé ses fonctions au sein de la Commission administrative, ayant atteint le nombre maximal de mandats. Le 9 décembre 2010, M. Jürg Felix a été engagé par la Cour plénière comme nouveau secrétaire général, conformément à la proposition de la Commission administrative.

Organisation du tribunal

Cour plénière

En 2010, la Cour plénière s'est réunie en séance ordinaire à cinq reprises à Berne ou à Zollikofen. La Cour plénière a procédé d'abord à plusieurs élections. Elle a adopté sa proposition pour l'élection du président et du vice-président et a élu les membres de la Commission administrative pour la période 2011/2012. De plus, elle a élu les présidences des cours et a fixé la composition des cours.

La Cour plénière a abrogé les réglementations sur le travail à domicile des juges. Les juges appliquent l'horaire de travail fondé sur la confiance. Les principes d'introduction du télétravail ont été définis pour le personnel à l'exception des juges et des directives sur la formation et la formation continue ont été édictées, de même que des instructions sur le temps de travail.

Une table ronde avec trois journalistes accrédités a eu lieu lors de la séance de la Cour plénière du mois de mars. L'objet de la discussion était l'information du public sur la jurisprudence du Tribunal administratif fédéral. A l'issue de la séance d'octobre, les juges se sont réunis en retraite une demi-journée pour élaborer une charte éthique.

Les juges ont adopté de nouveau des objectifs pour l'exercice à venir. Un des objectifs visés est de ne plus avoir, en principe, d'affaires pendantes vieilles de plus de trois ans à fin 2011.

Commission administrative

La Commission administrative a pu continuer à réduire le nombre de ses séances au cours de l'exercice. 14 séances ordinaires ont eu lieu au total (2009: 18; 2008: 24), dont une séance commune avec la Conférence des présidents. Les membres de la Commission administrative ont ainsi pu être déchargés de leurs tâches judiciaires à hauteur de 125% de poste (contre 210 au maximum par le passé).

A partir des relevés trimestriels, la Commission administrative a examiné régulièrement si les objectifs annuels fixés pouvaient être atteints. La Commission administrative a demandé à être informée par chaque présidence de cour quant au volume de la charge de travail.

En outre, pour garantir la compétitivité en matière d'engagement des collaborateurs juridiques, la Commission administrative a pris diverses mesures salariales. Parmi celles-ci ont figuré l'augmentation des salaires de départ et l'attribution de classes de salaire supérieures pour certains greffiers répondant à des profils d'exigences particuliers. Les augmentations de salaire annuelles seront désormais fixées individuellement par les supérieurs hiérarchiques en fonction du résultat de l'évaluation annuelle et dans le cadre du budget. Par ailleurs, la Commission a arrêté diverses mesures de fidélisation et de recrutement du personnel en rapport avec le déménagement à Saint-Gall (voir Projet Saint-Gall, p. 82).

Enfin, la Commission administrative a adopté des directives provisoires concernant la communication de la jurisprudence (voir Relations publiques, p. 80).

Conférence des présidents

En 2010, la Conférence des présidents s'est réunie à 11 reprises et a participé à une séance commune avec la Commission administrative ainsi qu'à deux séances communes avec la présidence du tribunal. En dehors de ses tâches de coordination (voir Coordination de la jurisprudence, p. 78) et de l'adoption de prises de position dans le cadre des procédures de consultation (voir Procédures de consultation, p. 78), la Conférence des présidents s'est penchée sur la coordination des cahiers des charges des greffiers et a examiné divers projets de directives, d'instructions et de règlements.

Commissions

Commission de la Cour plénière

Composée en 2010 de six juges, la Commission de la Cour plénière a préparé, conformément à son mandat, des dossiers importants de la Cour plénière tels que les modifications des directives sur le temps de travail au Tribunal administratif fédéral ainsi que des directives sur la formation et la formation continue. En collaboration avec le secrétariat présidentiel, il a été possible d'adopter à l'intention de la Commission administrative un projet de directives sur l'adoption et la modification de règlements. En outre, la commission a préparé son élection de renouvellement pour la période de fonction 2011/2012 et s'est prononcée sur des projets de la Commission administrative concernant le télétravail et le règlement sur l'archivage.

Commission de rédaction

La Commission de rédaction se compose d'un juge de chaque cour. Sur proposition des cours compétentes, elle décide de la publication des arrêts dans le recueil officiel des arrêts du Tribunal administratif fédéral (ATAF) et veille à ce que leur publication soit coordonnée et uniforme. En 2010, la Commission de rédaction a tenu 18 séances et a publié 66 arrêts.

Comité de conciliation

En 2010, le Comité de conciliation a été saisi de deux requêtes. Les juges concernés par le conflit ayant refusé de participer à une procédure de conciliation (voir à ce sujet l'art. 7 du règlement du Comité de conciliation du Tribunal administratif fédéral), le Comité a renoncé dans les deux cas à mener des entretiens.

Commission du personnel

En 2010, la Commission du personnel a tenu six séances. Elle s'est consacrée en particulier aux mesures visant à fidéliser le personnel compte tenu du déménagement à Saint-Gall. Elle s'est en outre engagée en faveur de l'installation de postes de travail ergonomiques. Son implication précoce dans les processus décisionnels impliquant le personnel est resté un point important. Les demandes de la Commission ont souvent été prises en considération par les organes de direction.

Délégué(e)s à l'égalité des chances

En collaboration avec la Commission administrative, les délégué(e)s à l'égalité des chances ont examiné une allégation selon laquelle les collaborateurs masculins travaillant à 100% seraient favorisés lors de l'évaluation de la performance des greffiers. L'examen des résultats des évaluations annuelles depuis 2007 a cependant montré que tel n'était pas le cas. Deux autres requêtes sont encore en suspens. Les délégué(e)s à l'égalité des chances ont pris position sur quatre projets à l'égard de la Commission administrative.

Volume des affaires

Vue d'ensemble

Les statistiques détaillées sur le volume de travail généré en 2010 se trouvent à partir de la page 84 du présent rapport. Le 1er janvier 2010, le tribunal a repris 6935 affaires de l'année précédente, dont 440 étaient déjà pendantes auprès des anciens services et commissions de recours. Au cours de l'année passée sous revue, 8889 nouvelles affaires ont été introduites auprès du tribunal et 9155 affaires ont été liquidées. Le nombre des affaires pendantes a ainsi diminué de 266 unités (–4%) entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010. Sur la base d'une répartition entre les cinq cours, la situation se présente de la manière suivante.

Cour	Affaires nouvelles	Affaires liquidées
Cour I Infrastructures, finances, personnel	**954**	**824**
Cour II Economie, formation, concurrence	**373**	**404**[1]
Cour III Etrangers, santé, assurances sociales	**2373**	**2559**[1]
Cour IV Asile	**2897**	**3092**
Cour V Asile	**2292**	**2276**
Total (Cours I à V)	**8889**	**9155**

[1] Les 34 affaires liquidées par la Cour II pour la Cour III dans le cadre d'une mesure visant à décharger cette dernière figurent au bilan des affaires liquidées par la Cour III.

Cour I

En raison d'une vacance et de sa collaboration au sein de divers organes du tribunal, la Cour I n'a disposé une nouvelle fois que d'un pourcentage réduit de postes de juges. A l'inverse, une juge et un juge (1,8 poste équivalent plein temps) ainsi que plusieurs greffiers ont entamé leur activité (à durée limitée) pour traiter les recours attendus dans le cadre de la procédure d'entraide administrative UBS. Pour 2010, la cour s'était fixé comme objectifs de liquider les cas anciens, de traiter rapidement les procédures d'entraide administrative UBS et d'intégrer les nouveaux collaborateurs. Ces objectifs ont été atteints. A l'exception de quelques cas justifiés (notamment des procédures suspendues), les affaires introduites avant 2007 ont été liquidées et diverses mesures ont été prises pour traiter dans les délais les recours liés aux procédures d'entraide administrative UBS, soit plus de 300 cas. En dépit d'une augmentation considérable (+91%) du nombre d'affaires introduites, le nombre des cas pendants n'a augmenté que légèrement (+24%).

La Cour a rendu plusieurs arrêts remarqués dans la procédure d'entraide administrative UBS. Dans un arrêt pilote, il a été constaté que l'accord conclu avec les Etats-Unis en 2009 n'offrait pas de bases suffisantes pour la transmission de données de clients aux Etats-Unis en ce qui concerne les cas de soustraction fiscale grave et durable. Après l'approbation par le Parlement de l'accord complémentaire conclu en 2010, un autre arrêt pilote a établi que l'entraide administrative était désormais légale. En outre, la cour s'est prononcée sur les prétentions fondées sur la responsabilité de l'Etat suite à l'accident aérien d'Überlingen et a rendu des arrêts de principe concernant la régulation du marché de l'électricité.

Cour II

Les objectifs quantitatifs que la cour s'était fixés en début d'exercice ont été atteints en majeure partie. A quelques exceptions près, les recours introduits en 2007 et 2008 ont été liquidés. En outre, la cour a pu liquider en totalité les quelque 90 dossiers AI/AVS qu'elle avait repris de la Cour III en 2009. Etant donné que cette dernière devra céder en 2011 un poste de juge aux cours compétentes en matière d'asile, la Cour II a indiqué qu'elle était de nouveau disposée à soutenir la Cour III dans la liquidation des affaires.

Divers arrêts de la cour ont connu une grande publicité. Il convient en particulier de mentionner l'annulation de la plus grande amende jamais prononcée par la Commission de la concurrence (Swisscom) et l'arrêt dans le domaine de la surveillance des marchés financiers concernant la transmission illégale

de données de clients de banques à des autorités des Etats-Unis. Des arrêts de principe ont été rendus dans le cadre des procédures de sanction et d'interdiction en droit des cartels (abus de position dominante en matière de commissions d'intermédiaires, mesures provisionnelles concernant les cartes de crédit DMIF-II, ententes cartellaires entre soumissionnaires pour la construction des routes), dans le domaine de la publicité des participations (Sulzer), des offres publiques d'acquisition (Quadrant) et de la protection des travailleurs (travail de nuit dans les stations-service et dans le commerce de détail). Des questions juridiques complexes ont dû être jugées entre autres dans le domaine de la surveillance en matière de révision (retrait de l'autorisation, examen de la garantie d'une activité irréprochable), dans le domaine de la propriété intellectuelle (marques de formes de service, certificats complémentaires de protection, tarif des projections publiques sur grand écran «GT 3c»), dans le domaine des examens et celui des maisons de jeu («Tactilo»).

Cour III

A la Cour III, le nombre des recours introduits a légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent (–6%). Le nombre important des affaires pendantes des années précédentes a pu être réduit légèrement et de manière continue. A l'instar de l'exercice précédent, il a été possible de liquider un nombre considérable d'anciens cas matériels très prenants, ce qui explique la réduction plutôt limitée du nombre d'affaires pendantes.

L'activité de la chambre 1 est restée fortement marquée par le traitement des recours dans le domaine des assurances sociales. La chambre 1 a pu bénéficier de l'aide de la Cour II, qui avait été décidée au printemps 2009 et qui a pris fin au cours de l'exercice. Le rapport d'évaluation commun du 31 mai 2010 a établi que les juges concernés des deux cours ont apprécié la qualité de cette collaboration transversale et que la mesure visant à décharger la Cour III a fonctionné sans restriction notable. La chambre 2 a réussi à réduire légèrement le nombre d'affaires pendantes. Les affaires reprises des organisations précédentes ont été liquidées dans une très large mesure. Suite à l'entrée en vigueur de modifications législatives (loi sur les étrangers, Schengen), la chambre a constaté que les procédures sont devenues plus complexes et plus longues à traiter. Il n'y pas eu d'amélioration substantielle dans la tenue des dossiers par l'autorité inférieure principale, ni à la chambre 1 ni à la chambre 2.

Cours IV et V

Les deux cours chargées de l'asile ont réussi à traiter un plus grand nombre de recours que l'année précédente (+3%). Compte tenu du fait que le nombre de recours introduits a lui aussi augmenté (+10%), il n'a pas été possible de faire diminuer de manière significative le nombre des cas pendants (–5%). Au 1er janvier 2010, 363 recours déposés avant le 31 décembre 2006 étaient encore pendants auprès des deux cours, ainsi que 649 recours introduits en 2007. A la fin de l'exercice, il n'y avait plus que 32 affaires (recours introduits avant 2007) et 180 affaires (recours introduits en 2007) pendantes, dont un certain nombre n'ont pas encore pu être jugées pour diverses raisons. Les nombreuses procédures Dublin ont généré une charge de travail particulièrement élevée, car le règlement Dublin II, qui est entré en vigueur pour la Suisse à fin 2008, a soulevé un grand nombre de questions nouvelles. Un séminaire consacré au système de Dublin a permis aux juges et aux greffiers des deux cours de s'informer sur les évolutions juridiques les plus récentes, de poser des questions sur l'application du règlement Dublin II et de procéder à des échanges de vues à ce sujet.

Les juges des Cours IV et V se sont réunis à huit reprises dans le cadre de séances communes consacrées principalement à la coordination de leur jurisprudence. Ils y ont débattu de plusieurs arrêts, qui ont été publiés par la suite dans la collection des arrêts du Tribunal administratif fédéral (ATAF). Les Cours IV et V réunies se sont prononcées sur les exigences à respecter en cas de notification orale des décisions dans la procédure d'asile, sur la signification des faits constitutifs de non-entrée en matière en cas de non-remise de documents de voyage ou de pièces d'identité, sur la reconnaissance d'une crainte fondée de persécution en Turquie en cas de fichage politique, sur la révocation de l'asile et le retrait de la qualité de réfugié, sur la régle-

mentation concernant les Etats tiers sûrs, sur l'efficacité de la protection juridique dans les procédures Dublin, sur les critères d'interprétation et l'applicabilité directe des dispositions du règlement Dublin II, sur la clause de souveraineté dans les procédures Dublin ainsi que sur le caractère contraignant pour l'Office fédéral des migrations de la pratique des Cours IV et V en matière d'analyse des pays. Deux autres arrêts publiés présentent une analyse détaillée de la situation au Bengladesh et du système d'enregistrement des personnes en Chine, analyse élaborée en collaboration avec le service Expertise sur les pays du secteur Connaissances et documentation du Tribunal administratif fédéral. Dans le cadre de séances régulières, les présidents et présidentes des quatre chambres des deux cours ont par ailleurs arrêté des mesures de coordination de moindre importance, préparé les séances communes des deux cours et se sont mis d'accord sur divers points d'ordre administratif.

Procédures de consultation

Le Parlement, le Conseil fédéral et l'administration fédérale ont invité le tribunal à se prononcer sur huit projets de loi et d'ordonnance mis en consultation. Il s'est prononcé dans trois cas (révision de la législation sur l'asile et sur les étrangers, révision de l'ordonnance sur le système central d'information sur les visas OVIS, loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence).

Coordination de la jurisprudence

Quatre procédures de coordination ont été traitées en 2010. Une question de droit a concerné l'ensemble des cours (coordination sur le thème «Nouveaux moyens de preuve comme motif de révision ou de réexamen»), tandis que les trois autres ont concerné les Cours III, IV et V (recoupements de procédures d'asile et de procédures concernant le droit des étrangers; arrêt de coordination Kosovo/Serbie; arrêt de coordination «Situation de violence généralisée en Afghanistan»). Deux procédures («Nouveaux moyens de preuve comme motif de révision ou de réexamen» et «Situation de violence généralisée en Afghanistan» sont encore en cours de traitement. En vue de l'élaboration de directives définitives sur la coordination de la jurisprudence, la Conférence des présidents a décidé d'évaluer les expériences faites sur la base des directives provisoires.

Administration du tribunal

Secrétariat général

En 2010, le Secrétariat général et ses secteurs sont restés très mobilisés par les projets Changement de plate-forme informatique et Saint-Gall (voir projet Saint-Gall, p. 82). Dans la perspective de conditions d'exploitation partiellement modifiées sur le nouveau site à Saint-Gall, la réorganisation des secteurs Chancellerie centrale et Exploitation et logistique a été engagée. Dans le cadre d'une collaboration avec l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle et en accord avec le futur président du Tribunal fédéral des brevets, les travaux préparatoires requis par le rattachement organisationnel du nouveau tribunal au Tribunal administratif fédéral ont été lancés. Le Tribunal fédéral des brevets débutera ses activités le 1er janvier 2012 sur un site provisoire à Saint-Gall. Il prendra son siège définitif dans le bâtiment du Tribunal administratif fédéral à l'automne 2012. La secrétaire générale a quitté le Tribunal administratif fédéral à fin octobre 2010. Sa fonction a été reprise par sa suppléante à titre intérimaire.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2010, l'effectif du Tribunal administratif fédéral se montait à 385 personnes: 75 juges (soit 64,75 postes équivalents plein temps), 201 greffiers (165,70 postes), 45 employés de chancellerie dans les cours (38,10 postes) et 64 collaborateurs juridiques, scientifiques et administratifs au Secrétariat général (57,75 postes). Par rapport à l'année précédente, l'effectif total a diminué de 2 personnes. 11,15 postes sont à durée déterminée jusqu'à octobre 2011 (procédure d'entraide administrative UBS).

67,7% de l'effectif du tribunal était de langue allemande, 24,5% de langue française et 7,2% de langue italienne. S'agissant de la répartition entre hommes et femmes, 52,7% des postes étaient occupés par des femmes à la fin de l'année. Ce taux était de 28% pour les juges, de 54,7% pour les greffiers, de 95,5% pour le personnel de chancellerie des cours et de 45,3% pour le personnel du Secrétariat général. Le travail à temps partiel pour des taux d'activité compris entre 50 et 90% a concerné 52% des juges et 47,4% pour le reste du personnel.

Le tribunal a enregistré 48 départs et 46 entrées en fonction, soit un taux de fluctuation de 12,4%. Ce taux a été de 1,3% pour les juges, de 12,4% pour les greffiers, et de 19,3% pour le reste du personnel. Le déménagement du tribunal à Saint-Gall complique le recrutement de nouveaux collaborateurs. Cela concerne en premier lieu les collaborateurs de langue française et le personnel spécialisé (non juridique).

Finances et controlling

Le compte de résultats présente un excédent de charge de 67 926 599 francs: les revenus s'élèvent à 4 352 370 francs et les charges à 72 278 969 francs.

Par rapport à l'exercice précédent, les revenus ont augmenté de 650 098 francs en raison d'émoluments plus importants. En outre, 28 900 francs ont été prélevés sur les provisions pour soldes horaires positifs. Les charges ont quant à elles présenté une augmentation de 2,797 millions de francs par rapport à 2009. Tandis que les charges de personnel ont augmenté de 3,107 millions de francs (dont 2,296 millions de francs pour le personnel à l'exception des juges et 0,751 million de francs pour les juges), les charges de biens et services et charges d'exploitation ont diminué de 210 705 francs.

En 2010, 1 176 536 francs au total ont été dépensés pour le traitement de la procédure d'entraide administrative UBS, tandis que des émoluments d'un montant de 111 113 francs ont été perçus.

Le compte d'investissement présente des dépenses de 4 081 462 francs, qui concernent exclusivement le changement de plate-forme informatique et la documentation juridique.

Montant en CHF

Revenus	**4 352 370**
Emoluments	4 115 673
Compensations	7 938
Autres revenus	199 859
Prélèvement sur provisions pour soldes horaires positifs	28 900
Charges	**72 278 969**
Charges de personnel	59 558 542
Rétributions du personnel et cotisations de l'employeur	41 019 073
Traitement des juges	18 111 359
Autres charges de personnel	428 110
Charges de biens et services et charges d'exploitation	12 720 427
Commissions fédérales d'estimation	122 244
Déménagement à Saint-Gall	362 276
Location de locaux	4 949 000
Charges de biens et services liés à l'informatique	4 063 412
Charges de conseil	155 879
Autres charges d'exploitation	3 067 616
Dépenses d'investissement	**4 081 462**
Changement de plate-forme informatique	3 818 608
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	262 854

Informatique

En 2010, le secteur Informatique s'est consacré prioritairement à la préparation du changement de plate-forme informatique. A partir du 1er janvier 2011, les prestations informatiques ne seront plus fournies par le Tribunal fédéral, mais par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication. La mise en place d'un système de gestion des dossiers et de documentation a été particulièrement prenante. De plus, la quasi-totalité de l'infrastructure informatique (réseau compris) a été changée et les sites Internet et Intranet ont été entièrement renouvelés. Ces travaux coûteux en termes financiers et de personnel doivent être considérées comme des investissements en vue d'un soutien optimal à la jurisprudence, tant administratif que scientifique.

Connaissances et documentation

Le secteur Connaissances et documentation s'est consacré entre autres au choix d'un nouvel éditeur pour la publication de la collection des arrêts du Tribunal administratif fédéral (ATAF). L'élaboration d'un nouveau thésaurus TAF pour l'indexation des arrêts dans le nouveau système de documentation a par ailleurs nécessité un investissement en temps considérable.

Relations publiques

Le Tribunal administratif fédéral poursuit une politique d'information ouverte et transparente. Son service des médias informe les journalistes accrédités de manière continue et détaillée sur les arrêts du tribunal. L'accent est mis sur les procédures qui intéressent particulièrement les médias, à l'exemple de la procédure UBS, de l'attribution de marchés informatiques par l'administration fédérale ou de la pratique en matière de renvoi dans la procédure Dublin. En 2010, le nombre de journalistes accrédités est passé de 20 à 30.

Dans le cadre de l'optimisation de la communication externe, le Tribunal administratif fédéral a adopté la «Directive sur la communication de la jurisprudence» dans une version provisoire. Par analogie avec la pratique du Tribunal fédéral, les journalistes accrédités sont désormais répartis en deux groupes. Ce système permet une communication ciblée de la jurisprudence. Cette directive prendra sa forme définitive après l'adoption de la conception générale concernant la communication des trois tribunaux fédéraux.

Surveillance

Commissions fédérales d'estimation

Sise au sein de la Cour I, la Délégation chargée des questions d'expropriation exerce la surveillance sur les commissions fédérales d'estimation. Composée des juges Claudia Pasqualetto Péquignot (présidente) et André Moser ainsi que du greffier Cesar Röthlisberger (secrétaire), elle s'est de nouveau penchée en 2010 sur la question de l'organisation de la Commission d'estimation du 10e arrondissement (canton de Zurich). Pour régler la succession du président et des deux vice-présidents sortants, ces postes ont été mis au concours et repourvus. En outre, la délégation a ouvert plusieurs procédures de surveillance. La question de savoir si des modifications législatives sont nécessaires en ce qui concerne l'organisation des Commissions fédérales d'estimation est en cours d'examen.

Le Tribunal administratif fédéral a organisé pour la première fois une Conférence des Commissions fédérales d'estimation, à laquelle ont été invités tous les présidents et vice-présidents mais aussi des spécialistes, qui se sont exprimés sur le thème des «vibrations».

Tribunal fédéral

Consacrée à la surveillance exercée par le Tribunal fédéral, la séance commune Tribunal fédéral – Tribunal administratif fédéral du 16 avril 2010 à Lucerne a fait l'objet de discussions sur le rapport de gestion 2009, les comptes de l'exercice 2009, le budget 2011 et la collaboration dans le domaine de l'informatique. Le fait que les organes de direction du Tribunal administratif fédéral soient, en comparaison, fortement déchargés des tâches judiciaires a également été abordé. La séance consécutive Tribunal fédéral – Tribunal administratif fédéral – Tribunal pénal fédéral a été consacrée en particulier à la communication des tribunaux fédéraux vis-à-vis des médias ainsi qu'au thème du travail à domicile et du télétravail dans les tribunaux fédéraux. La séance du 8 septembre 2010 à Berne a porté d'abord sur les résultats du rapport intermédiaire sur l'évaluation de la nouvelle organisation judiciaire fédérale.

En 2010, deux dénonciations en matière de surveillance ont été déposées auprès du Tribunal fédéral. Il n'y a pas été donné suite.

Assemblée fédérale

Le Tribunal administratif fédéral a rencontré les sous-commissions Tribunaux des Commissions de gestion des Chambres fédérales le 21 avril et le 9 novembre 2010. Trois points ont été discutés lors de ces séances: le rapport de gestion 2009, le travail à domicile des juges et le travail de relations publiques du Tribunal administratif fédéral.

A l'occasion d'une séance de la Commission judiciaire des Chambres fédérales, le Tribunal administratif fédéral a pu prendre position le 25 août 2010 sur les principes d'action que prévoit la Commission judiciaire dans le cadre de la procédure de révocation et de non-réélection des juges. En prévision des élections qui auront lieu au printemps 2011, la liste des juges qui se représentent a été remise à la commission.

Les traitements des juges ont fait l'objet d'une discussion le 14 octobre 2010 lors d'une séance de la Commission des affaires juridiques du Conseil national. Par ailleurs, lors de sa séance du 30 août 2010, la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats a donné l'occasion au Tribunal administratif fédéral de s'exprimer sur la révision prévue de la loi sur l'asile.

Lors des séances des 20 et 27 octobre 2010 – consacrées au budget 2011 – avec les sous-commissions des finances du Conseil national et du Conseil des Etats, il a d'abord été question de faire le point sur le projet de changement de plate-forme informatique, sur la préparation du déménagement à Saint-Gall et sur la procédure d'entraide administrative UBS.

Collaboration

Le Tribunal pénal fédéral et le Tribunal administratif fédéral entretiennent des contacts réguliers. Lors de la rencontre annuelle des commissions administratives des deux tribunaux, des échanges de vues ont eu lieu sur plusieurs sujets présentant un intérêt pour les deux tribunaux fédéraux de première instance. Une collaboration étroite existe dans le domaine de l'informatique en particulier.

Projet Saint-Gall

Le gros œuvre du Tribunal administratif fédéral a été achevé en 2010 et la fête correspondante s'est déroulée le 29 octobre 2010. Le canton de Saint-Gall a communiqué au tribunal la date ferme de remise du bâtiment (1er janvier 2012), de sorte que le déménagement dans son ensemble peut être planifié définitivement pour le mois de juin 2012.

Accompagnés par les utilisateurs, les architectes ont planifié l'aménagement intérieur et commandé les travaux d'exécution. L'appel d'offres concernant le mobilier a été une priorité particulière pour les utilisateurs; un jury ad hoc a été constitué à cet effet, composé de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), des architectes et de représentants du tribunal. Le groupe d'utilisateurs du tribunal a visité le bâtiment le 23 mars 2010. Une visite à l'intention de tous les collaborateurs et de leurs proches a eu lieu le 18 septembre 2010.

Le Comité de pilotage s'est réuni à deux reprises en 2010. Le Comité de projet a tenu de son côté quatre séances au cours de l'exercice et s'est informé du calendrier et des coûts. En outre, la planification et l'exécution des travaux ont été affinées suite à diverses décisions.

Le service du personnel du tribunal a mis en place un point de contact pour toutes les questions liées au déménagement à Saint-Gall. Lors de deux séances d'information internes (en allemand à Berne au printemps et en français à Saint-Gall à l'automne), les collaborateurs ont pu s'informer en détail.

Gestion de la charge de travail

Afin d'obtenir des renseignements en vue d'une répartition équitable et efficace des ressources entre les cours, le tribunal a chargé les Universités de Berne et de Saint-Gall de réaliser dans le cadre d'un projet commun une étude visant à mesurer la charge de travail qu'impliquent dans les faits les différents domaines et catégories de cas. Deux enquêtes ont été menées à cette fin: d'une part, l'Université de Berne (Centre de compétences en management public) a fait réaliser une enquête exhaustive au cours de laquelle tous les juges et les greffiers ont saisi pendant sept mois (de janvier à juillet) l'ensemble des tâches réalisées pendant le temps de travail en les répartissant suivant diverses catégories et fonctions; d'autre part, un groupe d'experts de l'Université de Saint-Gall a mené des interviews approfondies sur la situation professionnelle avec des personnes sélectionnées. Les résultats de l'exploitation des données recueillies seront présentés à la Cour plénière au mois de mai 2011; le rapport définitif de cette étude est attendu pour juin 2011.

Nature et nombre des affaires

	Affaires						Issue du procès							
	Introduites en 2009	Liquidées en 2009	Reportées de 2009	Introduites en 2010	Liquidées en 2010	Reportées à 2011	Radiation	Irrecevabilité	Rejet	Admission partielle	Admission	Renvoi	Autre issue	Transmission
Recours	7839	8894	6847	8513	8773	6587	1363	1588	4382	426	588	343	33	50
Actions	8	7	5	2	1	6	1	–	–	–	–	–	–	–
Autres moyens de droit	96	100	9	152	154	7	9	25	13	4	5	6	37	55
Demandes de révision etc.	209	211	74	222	227	69	19	112	82	1	6	6	–	1
Total	**8152**	**9212**	**6935[1]**	**8889**	**9155[2]**	**6669**	**1392**	**1725**	**4477**	**431**	**599**	**355**	**70**	**106**

Affaires par langue en 2010

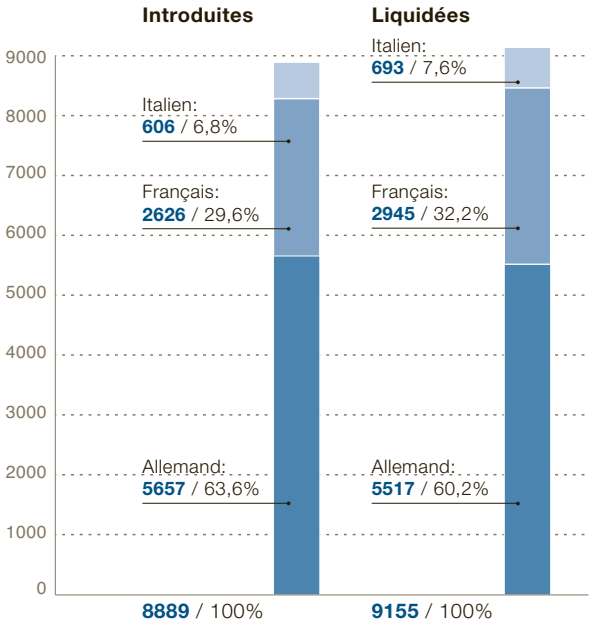

Modes de liquidation en 2010

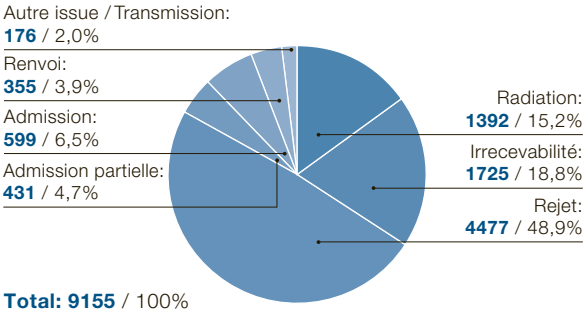

[1] Reportées de 2009: 6935*

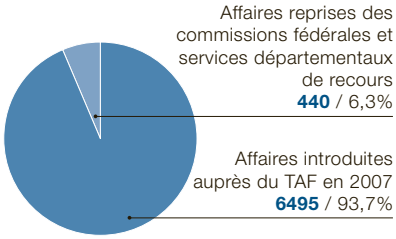

* La différence par rapport au nombre d'affaires reportées qui figure dans le rapport de gestion 2009 s'explique par des modifications ultérieures (jonction ou disjonction de procédures, etc.)

[2] Liquidées en 2010: 9155

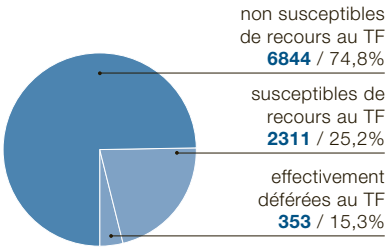

Liquidation des affaires déférées au TF:

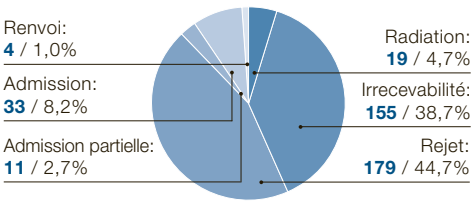

Affaires introduites par langue

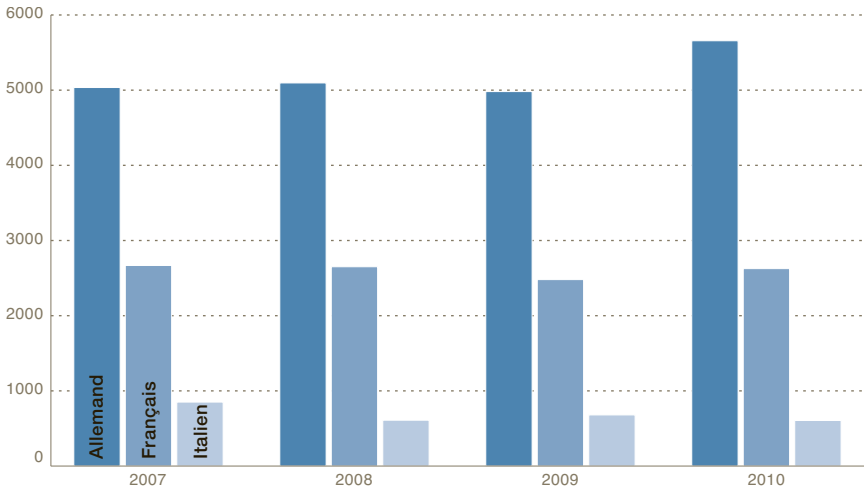

Affaires introduites, liquidées et reportées

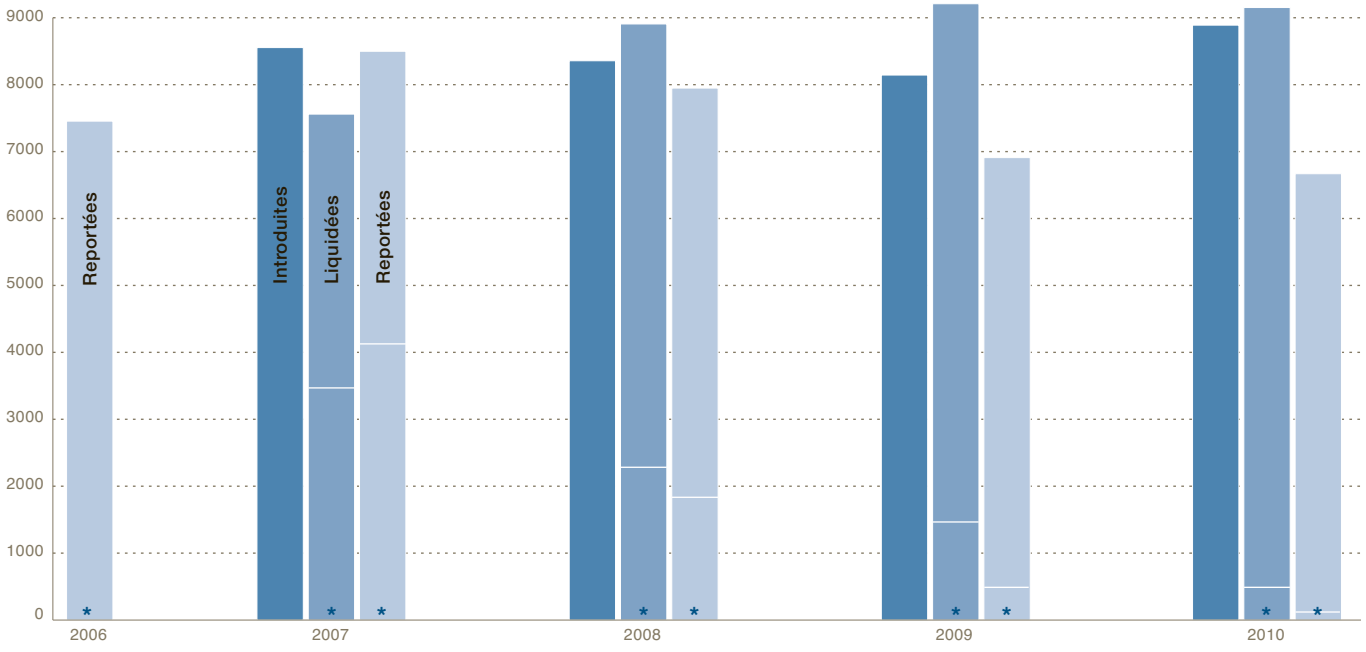

* Affaires reprises des commissions fédérales et services départementaux de recours

Durée des affaires

	jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2010
Recours	610	2045	1906	771	706	1115	1620	**8773**
Actions	–	–	–	–	–	1	–	**1**
Autres moyens de droit	84	41	25	1	–	1	2	**154**
Demandes de révision etc.	31	104	53	12	8	7	12	**227**
Total	**725**	**2190**	**1984**	**784**	**714**	**1124**	**1634**	**9155**

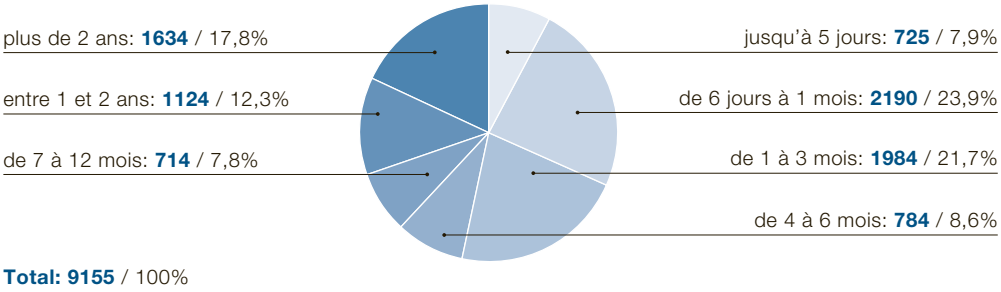

Total: 9155 / 100%

Durée moyenne et maximale des affaires

	Liquidées		Affaires reportées	
	Durée moyenne en jours	Durée maximale en jours	Durée moyenne en jours	Durée maximale en jours
Recours	334	3284	398	3274
Actions	625	625	403	645
Autres moyens de droit	30	1066	87	416
Demandes de révision etc.	128	2276	372	1961

Durée des affaires
(introduites au TAF; procédures introduites à partir du 1.1.2007, y compris les procédures suspendues)

	Introduites au TAF en 2010	Liquidées en 2010	Durée des affaires: jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Durée moyenne: Jours	Durée maximale: Jours
Recours	8513	**8376**	610	2045	1906	771	706	1115	1223	270	1435
Actions	2	**1**	–	–	–	–	–	1	–	625	625
Autres moyens de droit	152	**154**	84	41	25	1	–	1	2	30	1066
Demandes de révision etc.	222	**222**	31	104	53	12	8	7	7	93	1313
Total	**8889**	**8753**	**725**	**2190**	**1984**	**784**	**714**	**1124**	**1232**		

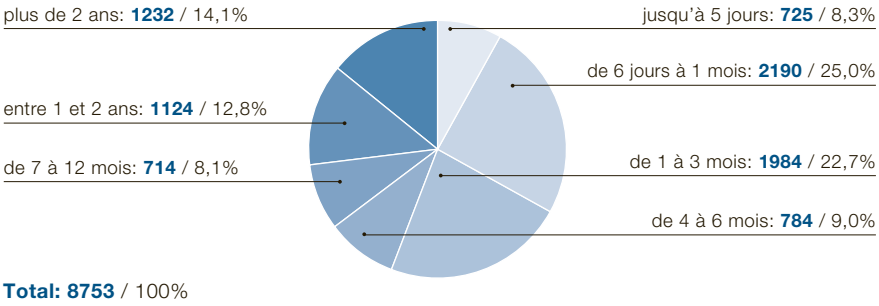

Total: 8753 / 100%

Durée des affaires
(reprises des commissions fédérales et services départementaux de recours; procédures introduites avant le 1.1.2007, y compris les procédures suspendues)

	Reportées	Liquidées en 2010	Durée des affaires: de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	plus de 5 ans	Durée moyenne: Jours	Durée maximale: Jours
Recours	434	**397**	115	180	102	1678	3284
Demandes de révision etc.	6	**5**	1	3	1	1674	2276
Total	**440**	**402**	**116**	**183**	**103**		

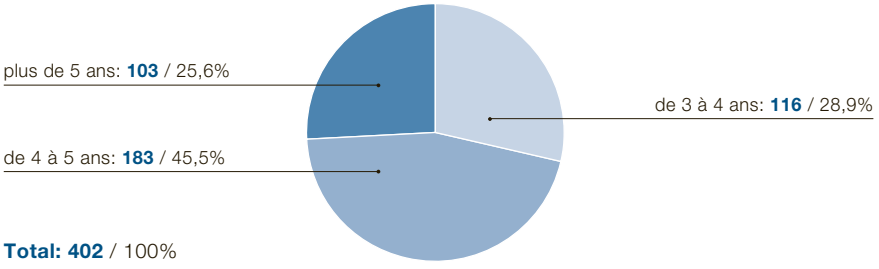

Total: 402 / 100%

Quotients de liquidation

	Liquidation des nouvelles entrées (Q1)			Liquidation des affaires reportées (Q2)			Rapport entre les affaires introduites et liquidées (Q3)		
	Introduites en 2010	dont liquidées en 2010	dont reportées à 2011	Reportées de 2009	dont liquidées en 2010	dont reportées à 2011	Introduites en 2010	Liquidées en 2010	
Cour I	**954**	418 (44%)	536 (56%)	**543**	406 (75%)	137 (25%)	954	824	(86%)
Cour II	**373**	185 (50%)	188 (50%)	**440**	219 (50%)	221 (50%)	373	404	(108%)
Cour III	**2373**	930 (39%)	1443 (61%)	**2524**	1629 (65%)	895 (35%)	2373	2559	(108%)
Cour IV	**2897**	2046 (71%)	851 (29%)	**1696**	1046 (62%)	650 (38%)	2897	3092	(107%)
Cour V	**2292**	1502 (66%)	790 (34%)	**1732**	774 (45%)	958 (55%)	2292	2276	(99%)
Total	**8889**	**5081** (57%)	**3808** (43%)	**6935**	**4074** (59%)	**2861** (41%)	**8889**	**9155** (103%)	

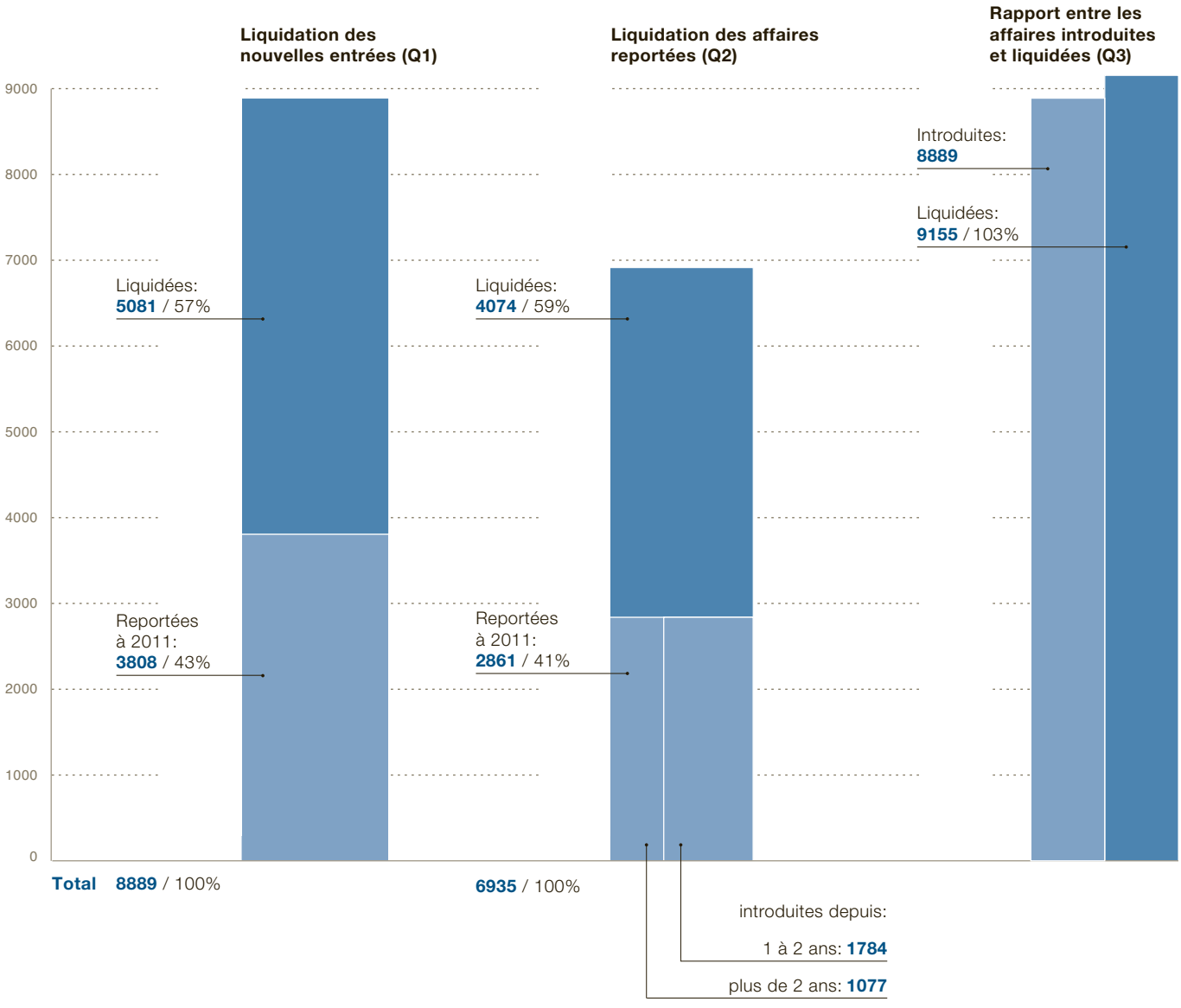

Modes de liquidation (collège de juges / décision)

	par un juge unique	par voie de circulation			en séance		
		3 juges	5 juges	Total	3 juges	5 juges	Total
Recours	**5204**	3476	84	**3560**	8	1	**9**
Actions	**1**	–	–	**–**	–	–	**–**
Autres moyens de droit	**125**	28	1	**29**	–	–	**–**
Demandes de révision etc.	**139**	88	–	**88**	–	–	**–**
Total	**5469**[1]	**3592**	**85**	**3677**	**8**	**1**	**9**

Modes de liquidation

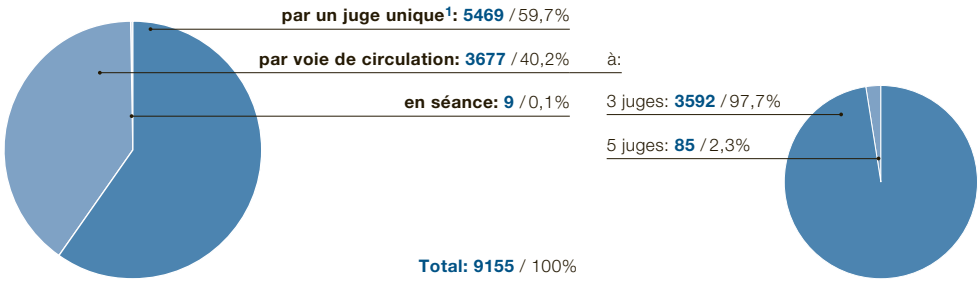

[1] Dont 2096 arrêts rendus par un juge unique avec l'accord d'un second juge selon l'art. 111 let. e LAsi.

Répartition des affaires entre les sections, par catégories

	Reportées de 2009	Introduites en 2010	Liquidées en 2010	Reportées à 2011
Cour I				
Recours	542	944	816	670
Actions	1	–	–	1
Autres moyens de droit	–	9	8	1
Demandes de révision etc.	–	1	–	1
Total	**543**	**954**	**824**	**673**
Cour II				
Recours	434	359	390	403
Actions	4	2	1	5
Autres moyens de droit	2	12	13	1
Total	**440**	**373**	**404**	**409**
Cour III				
Recours	2518	2357	2542	2333
Autres moyens de droit	2	9	10	1
Demandes de révision etc.	4	7	7	4
Total	**2524**	**2373**	**2559**	**2338**
Cour IV				
Recours	1667	2709	2900	1476
Autres moyens de droit	3	67	67	3
Demandes de révision etc.	26	121	125	22
Total	**1696**	**2897**	**3092**	**1501**
Cour V				
Recours	1686	2144	2125	1705
Autres moyens de droit	2	55	56	1
Demandes de révision etc.	44	93	95	42
Total	**1732**	**2292**	**2276**	**1748**
Total général	**6935**	**8889**	**9155**	**6669**

Introduites en 2010

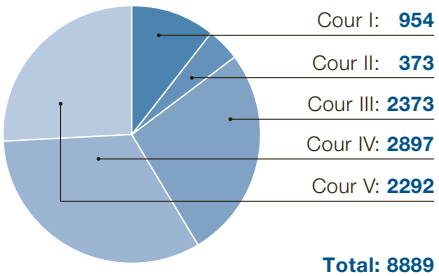

Total: 8889

Liquidées en 2010

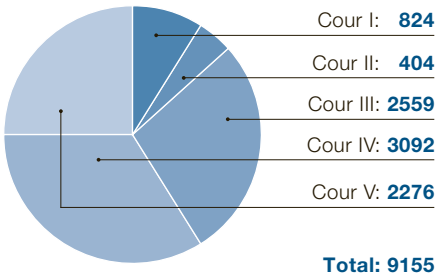

Total: 9155

Reportées à 2011

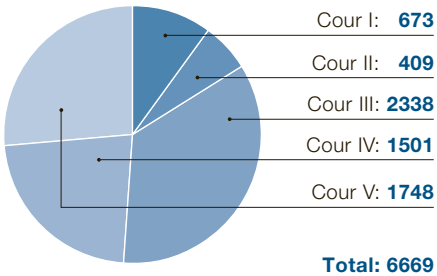

Total: 6669

Répartition des affaires entre les sections (4 ans)

	Introduites				Liquidées			
Cour I	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010
Recours	611	736	490	944	618	697	793	816
Actions	1	4	1	–	–	1	4	–
Autres moyens de droit	10	9	8	9	8	5	15	8
Demandes de révision etc.	4	3	–	1	3	4	–	–
Total	**626**	**752**	**499**	**954**	**629**	**707**	**812**	**824**
Cour II								
Recours	426	560	411	359	390	448	373	390
Actions	–	–	7	2	1	–	3	1
Autres moyens de droit	–	1	3	12	–	1	1	13
Demandes de révision etc.	2	1	3	–	1	2	3	–
Total	**428**	**562**	**424**	**373**	**392**	**451**	**380**[1]	**404**[3]
Cour III								
Recours	3494	2766	2513	2357	2760	2891	2808	2542
Autres moyens de droit	15	17	6	9	14	15	9	10
Demandes de révision etc.	9	13	11	7	8	14	9	7
Total	**3518**	**2796**	**2530**	**2373**	**2782**	**2920**	**2826**[2]	**2559**[4]
Cour IV								
Recours	2118	2182	2532	2709	1993	2495	2864	2900
Autres moyens de droit	58	49	44	67	56	53	41	67
Demandes de révision etc.	94	102	102	121	120	118	110	125
Total	**2270**	**2333**	**2678**	**2897**	**2169**	**2666**	**3015**	**3092**
Cour V								
Recours	1600	1756	1893	2144	1439	2000	2056	2125
Autres moyens de droit	42	56	35	55	44	55	34	56
Demandes de révision etc.	89	112	93	93	96	116	89	95
Total	**1731**	**1924**	**2021**	**2292**	**1579**	**2171**	**2179**	**2276**
Total général	**8573**	**8367**	**8152**	**8889**	**7551**	**8915**	**9212**	**9155**

[1] à l'exclusion de 52 procédures liquidées dans le cadre d'une mesure visant à décharger la Cour III.
[2] y compris 52 procédures liquidées par la Cour II dans le cadre d'une mesure visant à décharger la Cour III.
[3] à l'exclusion de 34 procédures liquidées dans le cadre d'une mesure visant à décharger la Cour III.
[4] y compris 34 procédures liquidées par la Cour II dans le cadre d'une mesure visant à décharger la Cour III.

Affaires liquidées selon les matières

État – Peuple – Autorités	Recours	Actions	Autres moyens de droit	Demandes de révision etc.	Décisions sur renvoi du TF	Total
140.00 Droit de cité	88	–	1	1	–	90
141.00 Droit des étrangers	977	–	4	5	–	986
142.10 Procédure d'asile	4985	–	116	220	–	5321
142.50 Asile divers	70	–	1	–	–	71
143.00 Reconnaissance de l'apadridie	2	–	–	–	–	2
144.00 Documents d'identité	108	–	–	–	–	108
152.00 Liberté d'opinion et d'information	4	–	–	–	–	4
170.00 Responsabilité de l'État (Confédération)	42	–	–	–	–	42
173.00 Marchés publics	20	–	–	–	–	20
174.00 Rapports de service de droit public (Confédération)	47	–	1	–	–	48
195.00 Entraide administrative et judiciaire	197	–	1	–	–	198
Total État – Peuple – Autorités	**6540**	**–**	**124**	**226**	**–**	**6890**

Droit privé – Procédure civile – Exécution						
210.10 Surveillance des fondations	2	–	–	–	–	2
210.20 Activité d'intermédiaire en vue de l'adoption	–	–	–	–	–	–
221.10 Surveillance de la révision	21	–	–	–	–	21
221.20 Registre du commerce et raisons de commerce	1	–	–	–	–	1
232.10 Droit d'auteur	–	–	–	–	–	–
232.20 Protection des marques, du design et de variétés végétales	92	–	–	–	–	92
232.50 Droit d'auteur	3	–	1	–	–	4
232.60 Protection des données et principe de la transparence	10	–	3	–	–	13
251.00 Cartels	10	–	–	–	–	10
Total Droit privé – Procédure civile – Exécution	**139**	**–**	**4**	**–**	**–**	**143**

Droit pénal – Procédure pénale – Exécution						
312.00 Partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC)	–	–	–	–	–	–
341.00 Contributions fédérales pour l'exécution des peines et des mesures	1	–	–	–	–	1
Total Droit pénal – Procédure pénale – Exécution	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**

École – Science – Culture						
410.00 École	69	–	1	–	–	70
420.00 Science et recherche	16	–	–	–	–	16
440.00 Langue, art et culture	4	–	–	–	–	4
450.00 Droit de la protection de la nature et du paysage	4	–	–	–	–	4
Total École – Science – Culture	**93**	**–**	**1**	**–**	**–**	**94**

Défense nationale						
500.00 Défense nationale	**12**	**–**	**–**	**–**	**–**	**12**

Finances						
610.00 Subventions	6	–	–	–	–	6
630.00 Douanes	50	–	–	–	–	50
641.00 Droit de timbre	6	–	–	–	–	6
641.99 Impôts directs	132	–	1	–	–	133
643.00 Taxe sur la valeur ajoutée	117	–	–	–	–	117
650.00 Redevances sur le trafic des poids lourds	12	–	1	–	–	13
650.49 Divers impôts indirects	3	–	–	–	–	3
650.99 Impôts directs	9	–	–	–	–	9
654.00 Impôt anticipé	26	–	–	–	–	26
699.00 Finances (divers)	2	–	–	–	–	2
Total Finances	**231**	**–**	**1**	**–**	**–**	**232**

	Recours	Actions	Autres moyens de droit	Demandes de révision etc.	Décisions sur renvoi du TF	Total
Travaux publics – Énergie – Transports et communications						
711.00 Expropriation	12	–	–	–	–	12
725.00 Routes nationales	18	–	–	–	–	18
730.00 Énergie (sans Installations électriques)	10	–	–	–	–	10
730.20 Installations électriques	62	–	–	–	–	62
740.00 Routes (sans les routes nationales)	8	–	–	–	–	8
742.00 Chemins de fer	48	–	–	–	–	48
748.10 Installations de navigation aérienne	3	–	–	–	–	3
748.30 Aviation (sans installations aéronautiques)	25	–	–	–	–	25
749.00 Autres installations	4	–	–	–	–	4
783.00 Poste, télécommunications	36	–	–	–	–	36
785.00 Radio et télévision	41	–	2	–	–	43
799.00 Travaux publics – Énergie – Transports et communications (divers)	3	–	–	–	–	3
Total Travaux publics – Énergie – Transports et communications	**270**	**–**	**2**	**–**	**–**	**272**
Santé – Travail – Sécurité sociale						
810.10 Médecine et dignité humaine	–	–	–	–	–	–
810.20 Professions sanitaires	3	–	1	–	–	4
810.30 Substances thérapeutiques	22	–	–	–	–	22
810.40 Produits chimiques	9	–	–	–	–	9
810.50 Protection de l'équilibre écologique	7	–	–	–	–	7
810.60 Denrées alimentaires et objets usuels	2	–	–	–	–	2
810.70 Lutte contre les maladies et les accidents	1	–	–	–	–	1
820.00 Travail (droit public)	44	–	–	–	–	44
830.00 Assurances sociales	1270	1	3	1	–	1275
830.10 Assurance sociale (partie générale)	15	–	–	–	–	15
830.30 Assurance vieillesse et survivants (AVS)	144	–	1	–	–	145
830.40 Assurance-invalidité (AI)	945	–	2	1	–	948
830.50 Assurance-maladie	27	–	–	–	–	27
830.60 Assurance-accidents	22	–	–	–	–	22
830.70 Prévoyance professionnelle	107	–	–	–	–	107
830.80 Allocations pour perte de gain (APG) et assurance maternité	–	–	–	–	–	–
830.90 Allocations familiales	–	–	–	–	–	–
830.95 Assurance-chômage	10	1	–	–	–	11
840.00 Encouragement au logement, à la construction et à l'accession à la propriété	3	–	–	–	–	3
850.00 Assistance	23	–	–	–	–	23
Total Santé – Travail – Sécurité sociale	**1384**	**1**	**4**	**1**	**–**	**1390**
Économie – Coopération technique						
910.00 Agriculture	48	–	–	–	–	48
920.00 Forêts, chasse et pêche	–	–	–	–	–	–
930.00 Industrie	15	–	–	–	–	15
930.40 Jeux de hasard et maisons de jeu	15	–	–	–	–	15
940.00 Commerce, crédit et assurance privée	34	–	10	–	–	44
950.20 Surveillance des marchés financiers	27	–	1	–	–	28
990.99 Économie – Coopération technique (divers)	–	–	–	–	–	–
Total Économie – Coopération technique	**97**	**–**	**10**	**–**	**–**	**107**
999.00 Divers	**6**	**–**	**8**	**–**	**–**	**14**
Total général	**8773**	**1**	**154**	**227**	**–**	**9155**

Tableau comparatif des données clés du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral et du Tribunal administratif fédéral

Membres et collaborateurs (en équivalent temps plein)

	Tribunal fédéral	Tribunal pénal fédéral[1]	Tribunal administratif fédéral
Nombre de juges	38,00	14,50	64,75
Nombre de greffiers	127,00	17,60	165,70
Autres collaborateurs	152,40	17,80	95,85

Volume des affaires

Stock au début de l'année	2231	196	6935
Nombre d'affaires introduites	7367	706	8889
Nombre d'affaires liquidées	7424	718	9155
Stock à la fin de l'année	2174	184	6669
Durée moyenne de procédure (jours)	126	–	324
Nombre d'affaires pendantes depuis plus de 2 ans	5	1	1113
Q1: taux de liquidation des affaires introduites en 2010	71%	74%	57%
Q2: taux des affaires reportées des années précédentes et liquidées en 2010	98%	99%	59%
Q3: proportion des affaires liquidées par rapport aux affaires introduites	101%	102%	103%

Finances

Compte des résultats			
Revenus	**16 533 312**	**1 733 283**	**4 352 370**
Charges	**90 733 626**	**11 235 570**	**72 278 969**
Charges de personnel	75 300 108	9 004 946	59 558 542
Charges de biens et services et charges d'exploitation	14 630 036	2 224 270[2]	12 720 427
Attribution à des provisions	220 000	–	–
Amortissement du patrimoine administratif	583 482	6354	–
Compte des investissements			
Recettes	**–**	**–**	**–**
Dépenses	**993 033**	**30 500**	**4 081 462[3]**
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	993 033	30 500	262 854
Proportion des revenus + recettes par rapport aux charges + dépenses	**18,02%**	**15,38%**	**5,70%**
Particularités			
Assistances judiciaires	645 613	469 347	122 506
Charges de biens et services liées à l'informatique	2 791 760	265 796	4 063 412
Location de locaux	6 893 000	553 600	4 949 000

[1] sans les juges d'instructions
[2] dont 824 170 pour la procédure pénale
[3] dont 3 818 608 pour le changement de plateforme informatique

Editeur: **Tribunal fédéral**

Av. du Tribunal fédéral 29
CH-1000 Lausanne 14
Téléphone 021 318 91 11
direktion@bger.ch
www.bger.ch

Schweizerhofquai 6
CH-6004 Lucerne
Téléphone 041 419 35 55

Tribunal pénal fédéral
Case postale 2720
CH-6501 Bellinzone
Téléphone 091 822 62 62
info@bstger.admin.ch
www.bstger.ch

Tribunal administratif fédéral
Schwarztorstrasse 59
Case postale
CH-3000 Berne 14
Téléphone 058 705 26 26
info@bvger.admin.ch
www.bvger.ch

Conception et réalisation: Jeanmaire & Michel AG; www.agentur.ch

Cette publication existe également en allemand et italien; vous pouvez l'obtenir gratuitement en envoyant une étiquette autocollante munie de vos coordonnées à l'adresse suivante: Tribunal fédéral, CH-1000 Lausanne 14, ou kanzlei@bger.ch

ISSN 1663-134X
Form 104.611.f

02/2011 1150